



Infos communautaires	2
Infos - Incendie	10
Avis - Travaux publics	11
Infos - F.A.D.O.Q.	14
Événements	16
Conseil municipal	18
Urbanisme	19



À LA UNE

Calendrier 2026 de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François

- | | |
|-------------|---------------|
| •13 janvier | •14 juillet |
| •10 février | •18 août |
| •10 mars | •08 septembre |
| •14 avril | •13 octobre |
| •12 mai | •10 novembre |
| •09 juin | •08 décembre |

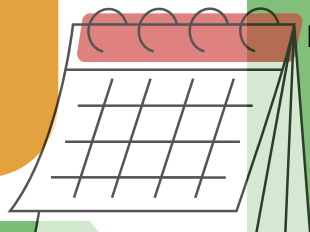
HEURES D'OUVERTURE

Le centre d'entraînement est situé au sous-sol de l'École Saint-François (9 rue du Couvent).

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi : 6h à 7h45 et de 16h à 22h.
Samedi et dimanche : 6h à 22 h.

HORAIRE ESTIVAL (24 juin au 25 août)
Dimanche au samedi : 6h à 22h.



Calendrier 2026 des dates de tombée pour comité consultatif en urbanisme (CCU)

- | | |
|-----------|-------------|
| 9 janvier | 10 juillet |
| 6 février | 7 août |
| 6 mars | 7 septembre |
| 10 avril | 9 octobre |
| 8 mai | 6 novembre |
| 12 juin | 4 décembre |

Les documents seront analysés par les élus lors de la séance du conseil le mois suivant.

Location de salle

Pour effectuer une location, communiquez avec nous au info@petiteriviere.com ou par téléphone au 418-760-1050.

Numéro d'urgence lorsque les bureaux sont fermés:

418-760-1050
composez le 9



Horaire bibliothèque

Lundi: 18h à 19h30
Mercredi 18h à 19h30



À LA UNE

Sondage appréciation

Gagnez une lithographie
officielle du 350e



Votre avis compte!

Les Festivités du 350e anniversaire de Petite-Rivière-Saint-François viennent de se conclure, et nous aimerions connaître votre appréciation.

Prenez 2 minutes pour répondre à notre court sondage et nous aider à dresser le bilan des activités et à améliorer nos événements futurs.

En participant, vous courez la chance de gagner la lithographie officielle du 350e anniversaire, soit la reproduction de l'œuvre officielle créée spécialement pour souligner cet anniversaire marquant de la municipalité.

Imprimée en édition limitée à seulement 50 exemplaires, cette lithographie numérotée constitue un souvenir unique des Festivités du 350e. Valeur : 175 \$

Date limite pour participer : jeudi 23 janvier à midi

Rendez-vous sur le site de la municipalité pour remplir le formulaire.

Merci à toutes celles et ceux qui prendront le temps de partager leur expérience et de faire rayonner notre communauté



Une femme de cœur et d'engagement au cœur de Petite-Rivière-Saint-François

Le Charlevoisien publie un portrait sensible et fouillé de Géraldine Bouchard, gestionnaire scolaire et femme profondément impliquée dans son milieu, à une époque où sa présence à certaines tables décisionnelles relevait presque de l'exception.

À travers son parcours personnel, familial et professionnel, l'article met en lumière une femme rigoureuse, visionnaire et essentielle au développement du milieu scolaire et communautaire de Petite-Rivière-Saint-François.

« Sa présence étant jugée essentielle, l'une des réunions prévues au calendrier a dû être annulée à la dernière minute pour cause d'accouchement à la maison. »

Un récit riche en anecdotes, en mémoire collective et en histoire locale, à découvrir dans l'article complet sur le site du Charlevoisien.

Un immense merci à Diane Larouche, collaboratrice et autrice de ce texte, pour ce travail de recherche et cet hommage précieux rendu à une femme marquante de notre communauté.





OFFRE D'EMPLOI DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E) (Poste régulier à temps complet)

La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est située dans la région de Charlevoix, au Québec, le long du majestueux fleuve Saint-Laurent. Reconnue pour ses paysages spectaculaires entre fleuve et montagne, elle offre un cadre naturel exceptionnel prisé autant par les amateurs de plein air que par les visiteurs en quête de tranquillité. Son village chaleureux, son patrimoine rural et son accès à des activités comme la randonnée, le ski et l'observation de la nature font un lieu unique où se conjuguent qualité de vie, authenticité et beauté du territoire. Petite-Rivière-Saint-François, c'est aussi une Municipalité en pleine effervescence où les projets ne manquent pas!

Description

Le directeur général adjoint appui le directeur général et greffier-trésorier dans la gestion de l'ensemble de la Municipalité afin de remplir adéquatement toutes les fonctions et les responsabilités qui leur sont attribuées par le Code municipal du Québec ainsi que par toute résolution, politique ou directive du Conseil municipal. Il le remplace au besoin ou en son absence. Leader et mobilisateur, il supervise les services administratifs et veille à la mise en œuvre des politiques et directives. Il assure la communication avec les citoyens et les parties prenantes de la communauté, incluant la circulation de l'information entre le conseil municipal, les gestionnaires et les employés. Il assure également la gestion des projets qui lui sont confiés.

Responsabilités

- Planifier, coordonner et superviser les activités liées au recrutement, à la formation, au développement des compétences et à la gestion de la performance.
- Superviser la gestion de la paie, des avantages sociaux, de la rémunération globale et des dossiers d'employés.
- Mettre en place et appliquer les politiques en matière de ressources humaines.
- Agir à titre de responsable de la protection des renseignements personnels conformément aux lois applicables.
- Apporter un soutien-conseil aux gestionnaires dans l'interprétation et l'application des politiques internes et de la convention collective.
- Voir aux activités de relations de travail au sein de la Municipalité (renouvellement de la convention collective, gestion des griefs, gestion de conflits, application du processus de mesures disciplinaires et siéger au comité des relations de travail pour la Municipalité).
- Superviser la mise en œuvre des politiques en santé et sécurité du travail et veille au respect des lois et règlements en vigueur.
- Gérer les enquêtes d'accidents, la prévention, les mesures correctives et la formation en santé et sécurité du travail.

INFO COMMUNAUTAIRE

- Superviser la gestion documentaire et les archives municipales.
- Assurer la publication des avis publics dans les délais prescrits.
- Participer à l'élaboration du budget municipal en collaboration avec les autres services.
- Gérer les communications internes et externes de la Municipalité (site web, médias sociaux, publications).
- Traiter les demandes d'accès à l'information conformément aux exigences légales.

Profil recherché

- Détenir un diplôme d'études universitaires administration, en gestion des ressources humaines ou en relations industrielles.
- Avoir au moins 5 ans expérience pertinente en gestion des ressources humaines idéalement dans un milieu syndiqué.
- Avoir de l'expérience dans le milieu municipal constitue un atout.
- Être membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) est un atout.
- Bonne maîtrise de la Suite Office.
- Excellente maîtrise du français et bonne capacité à communiquer à l'oral et à l'écrit.
- Bon sens de la planification, de l'organisation et des responsabilités.
- Entregent et bonne capacité à travailler en équipe.
- Autonomie et sens des priorités.
- Capacité à assurer avec diligence le suivi de nombreux dossiers.
- Fortes habiletés d'analyse et de résolution de problèmes.
- Leadership stratégique et mobilisation d'équipe.

Conditions de travail

- Poste régulier à temps complet (37 heures/semaine).
- Salaire et avantages sociaux concurrentiels, dont assurances collectives et régime de retraite.

Votre candidature

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 6 février 2026 à :

Marc-André Paré CRHA
Courriel : mapare@mapconsultant.ca



INFO COMMUNAUTAIRE



Atelier créatif – Fabrication d'un calendrier perpétuel

Jeudi 22 janvier 2026 à 13 h | Salle municipale

Le Regroupement des artistes et artisans de Petite-Rivière-Saint-François invite la population à débiter l'année 2026 sous le signe de la créativité avec un atelier de fabrication d'un calendrier perpétuel.

Cette activité conviviale et accessible à tous permettra de créer un objet décoratif et durable, tout en partageant un moment d'échange et d'inspiration.

Date : Jeudi 22 janvier 2026

Heure : 13 h

Lieu : Salle municipale

Coût : Gratuit pour les membres | 20 \$ pour les non-membres

Inscription : Suzanne Lapointe – 418-327-6000

Matériel (optionnel)

Si vous le désirez, vous pouvez apporter 2 ou 3 serviettes de table en papier (napkins) qui vous plaisent. Des échanges seront possibles sur place et des modèles seront également fournis.

Une belle occasion de créer, d'échanger et de démarrer l'année en douceur!



BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-ROY
PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

*Rejoignez-nous
pour un moment de convivialité !*

**OUVERT
À TOUS !**

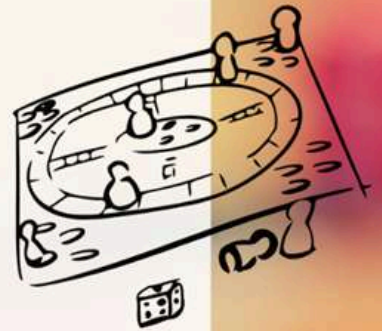
SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

28 JANVIER 2026

6H00

Sur Inscription via messenger ou en donnant votre nom à la
responsable à la bibliothèque

**Viens essayer les jeux de la
bibliothèque, il y en a pour tous les
âges et tous les goûts**





LA CARTE MUSÉO

La carte MUSÉO offre la chance aux abonnés des bibliothèques du Réseau BIBLIO CNCA de partir à la découverte de musées et de leurs fascinantes expositions.

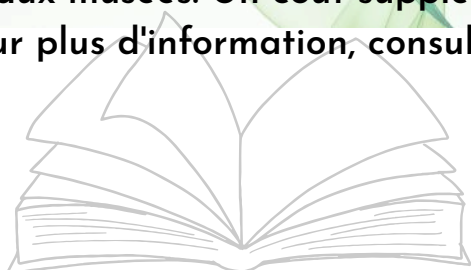
Pour profiter du service, l'abonné n'a qu'à se rendre à sa bibliothèque municipale et emprunter la carte MUSÉO. Emprunter un musée, c'est aussi simple que d'emprunter un livre!

Ce qu'il faut savoir à propos de la carte MUSÉO

- Service en vigueur du 1^{er} octobre au 31 mai
- Offert aux abonnés des bibliothèques du Réseau BIBLIO CNCA
- Disponible au comptoir de prêt des bibliothèques du Réseau BIBLIO CNCA
- Laissez-passer pour l'admission gratuite dans les musées participants*
- Valide pour 2 adultes et les enfants de 17 ans et moins d'une même famille
- Le tarif régulier selon l'âge s'applique à toute personne additionnelle
- Prêt d'une durée de 14 jours non renouvelable
- En cas de perte, des frais de 20 \$ s'appliquent
- Repérable dans le catalogue en ligne du Réseau BIBLIO CNCA
- Consulter l'horaire sur le site Internet du musée

Besoin de renseignements additionnels sur la carte MUSÉO ? Communiquez avec votre bibliothèque municipale.

* Tarif d'admission générale aux musées. Un coût supplémentaire peut être exigé pour certaines expositions. Pour plus d'information, consulter le site Web du musée.



Bonne retraite Louis!



Après plus de 40 ans d'engagement, dont plus de 30 ans à la tête du service incendie de Petite-Rivière-Saint-François, le chef pompier Louis Simard amorce la dernière étape de sa carrière. Il accompagnera la nouvelle cheffe, Dominique Maltais, dans une transition officielle qui s'échelonnera jusqu'en mars.

De débuts modestes à un service aujourd'hui hautement structuré et équipé, l'article revient sur un parcours marqué par la professionnalisation du service, l'importance du facteur humain dans une petite communauté et la fierté d'avoir bâti, avec ses équipes, un service solide et respecté.

Un portrait humain et inspirant à lire dans Le Charlevoisien (article complet disponible sur leur site).



De nouvelles installations à Petite-Rivière-Saint-François pour le Sentier des Caps

Le Sentier des Caps de Charlevoix a inauguré, jeudi, ses nouvelles installations d'accueil dans le secteur du Massif, à Petite-Rivière-Saint-François.

L'inauguration officielle s'est faite en compagnie des partenaires ayant contribué au projet. Le projet, évalué à 827 648 \$, comprenait entre autres la construction d'un nouveau pavillon d'accueil et d'un garage ainsi que l'agrandissement du stationnement.

Développement Économique Canada, Développement Côte-de-Beaupré, Tourisme Charlevoix ainsi que la MRC de Charlevoix ont notamment contribué dans la réalisation du projet.

« Nos installations d'accueil charlevoisiennes ne suffisaient plus à la demande et requéraient une mise à niveau importante. [...] L'achalandage de notre réseau de randonnée pédestre et de ski de fond est en croissance constante », explique le directeur général du Sentier des Caps de Charlevoix, Jacques-Alain Bourbeau.

À cet effet, la fréquentation de ses installations a doublé depuis les cinq dernières années pour atteindre plus de 30 000 entrées pour la saison 2024-2025.

Le secteur du Massif du Sentier des Caps de Charlevoix offre 35 km de pistes de ski de fond de niveaux facile à difficile, 14 km de sentier de raquette et la possibilité de pratiquer la longue randonnée avec nuitées en refuge rustique.

Au pavillon d'accueil de Petite-Rivière-Saint-François, il est possible de faire la location d'équipement sur place ainsi que de profiter d'une salle de fartage, d'un grand espace pour prendre une pause et se restaurer autour d'un feu de foyer.

RAPPEL IMPORTANT

**Il est strictement interdit de faire des feux d'artifices
sur le territoire de la municipalité**

Bon à savoir pour prévenir les risques d'incendie lorsque vous cuisinez

Lorsque vous cuisinez, surveillez en tout temps votre appareil de cuisson, particulièrement lors de l'utilisation d'huiles ou de graisses.

Évitez un incendie en adoptant quelques habitudes sécuritaires :

- Gardez la surface de cuisson dégagée et orientez les poignées des casseroles afin qu'elles ne dépassent pas de la cuisinière.
- Gardez toujours le couvercle de la casserole à portée de main.
- N'allumez jamais la cuisinière de façon prématurée.
- Ne déplacez jamais une casserole en flammes.
- Ne vous laissez jamais distraire par le téléphone, la télévision, etc.
- Ne placez jamais d'objets combustibles, comme un linge à vaisselle, près de la surface de cuisson.
- Ne mettez jamais d'objets combustibles dans le four, comme une boîte de pizza en carton, même pour une courte période.
- N'utilisez jamais une casserole pour frire vos aliments.
- Ne remplissez jamais un brûleur à fondue de combustible lorsqu'il est encore chaud.
- Évitez de porter des vêtements amples ou des tissus inflammables qui pourraient s'enflammer au contact des éléments chauffants.

Quoi faire en cas de feu de cuisson

Si un feu se déclenche sur votre cuisinière :



- N'essayez jamais d'éteindre un feu d'huile avec de l'eau! L'eau alimente et propage le feu!
- Ne déplacez jamais un récipient dont le contenu est en flammes.
- Placez rapidement un couvercle de dimension appropriée sur le récipient en flammes.
- Si possible, fermez tous les éléments chauffants, le four et la hotte de cuisine.

Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Le feu pourrait s'être infiltré dans le conduit de la hotte.

Si le feu est éteint, mais qu'il y a une accumulation de fumée, ouvrez les fenêtres et les portes pour aérer, et évacuez votre domicile.

Si le feu se propage, évacuez rapidement et appelez le 911.

Lorsque vous réintégrez votre maison après un incendie, remplacez votre cuisinière ou faites-la inspecter par un spécialiste avant de la réutiliser. Faites de même pour tout autre appareil de cuisson.

AVIS: TRAVAUX PUBLICS

Tournée en déneigeuse

Dimanche dernier le 11 février lors de la chute de neige j'ai eu l'occasion d'accompagner, pendant deux heures, un employé dans les opérations de déneigement des rues du secteur de La Martine.

Mon expérience a débuté à 06h45 alors que le soleil n'était pas encore levé. Je dirais qu'à ce moment-là, il neigeait quand même assez, rendant la visibilité plutôt variable. Pas très longtemps après notre départ, de la glace se forme et s'accumule sur les essuie-glaces ce qui les rend moins efficaces, rendant la visibilité plutôt mauvaise. Il faut donc que l'opérateur arrête (dans un endroit sécuritaire) pour procéder au déglacage des essuie-glaces. L'importance de la chute de neige oblige un arrêt aux 15 à 20 minutes. Plus tard dans la matinée, la température se réchauffe et la neige diminue, le déglacage des essuie-glaces ne sera plus nécessaire pour la suite de mon excursion.

Au fil du déneigement, je constate que déneiger nos chemins en montagne ce n'est pas toujours évident. Des ronds de virées presque inexistantes, en pentes ou trop petits rendent la tâche plus complexe qu'il n'y paraît. Les routes en lacets et les courbent trop serrées associées à une chaussée glissante amènent leurs lots de difficultés. Il faut alors se reprendre, une fois ou deux, afin de pouvoir poursuivre. Faire demi-tour au bout de La Martine dans la rue Principale avec l'intersection du chemin des Vieilles Côtes, requiert de la part de l'opérateur une bonne expérience, de l'attention et de la vigilance. Si en plus il y a des véhicules qui circulent, la manœuvre devient plus complexe. Finalement, les autos stationnées et les différents bacs de matières résiduelles aux abords du chemin sont des obstacles auxquels il faut porter une attention particulière, obligeant l'opérateur à dévier de sa route pour ne pas les accrocher.

L'importance de la chute de neige influence également la grosseur du remblai que les citoyens auront à pelleter suite à son passage. Plus l'accumulation est importante, plus le remblai sera gros. Finalement, procéder au déneigement de toutes les rues du secteur de La Martine quand tout va bien, prend environ cinq heures. Alors vous comprendrez qu'à partir du moment où l'opérateur débute sa route, il déneigera le dernier bout de chemin cinq heures plus tard, s'il n'a pas connu trop de problèmes au fil de sa route, d'où une accumulation plus ou moins importante sur la chaussée, laissant croire quelquefois que la déneigeuse n'est pas passée. Bref, le déneigement des rues de Petite-Rivière-St-François est une opération complexe qui nécessite une très bonne connaissance du territoire et de ses particularités, requérant de la part de l'opérateur attention et vigilance constante.

Je tiens à remercier l'opérateur qui a accepté ma présence à ses côtés lors de son travail de déneigement et aux gestionnaires du service des travaux publics et de l'administration qui m'ont permis de vivre cette expérience et d'en comprendre toutes ces exigences.

Merci,

Catherine Coulombe,
Conseillère, siège no 2

AVIS : TRAVAUX PUBLICS



CALENDRIER DE COLLECTE

PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

INCLUANT LE CHEMIN DE LA MARTINE, SECTEUR BAIE-SAINT-PAUL ET LA ROUTE 138
DU CROISEMENT DE LA MARTINE VERS PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS.

2026

JOURNÉES DE COLLECTE

ORDURES: MARDI
RÉCUPÉRATION: MERCREDI
COMPOST: JEUDI
COLLECTE REMISE AU JOUR OUVRABLE SUIVANT

COLLECTES SUR RÉSERVATION SEULEMENT:

Résidus verts, réservez avant
le 7 mai et le 29 octobre

Encombrants, réservez avant
le 28 mai et le 17 septembre

GUIDE DU TRI

Déchets

Les matières mélangées
et autres objets.

IMPORTANT Aucun résidu de
cuisine ne doit s'y retrouver.



Récupération

Contenants, emballages et
imprimés.

Compost

Les résidus de cuisine,
de jardin et le papier et
le carton souillé.

IMPORTANT Déposer les
matières en vrac dans le
bac ou dans des sacs en
papier brun.



JANVIER

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

FÉVRIER

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27

MARS

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

AVRIL

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

MAI

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JUIN

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

JUILLET

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AOÛT

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

MRC de Charlevoix

mrccharlevoix.ca • 418 435-2639, poste 6012 • gmr@mrccharlevoix.ca • MRC de Charlevoix



AVIS : TRAVAUX PUBLICS

La munitipalilté tient à vous rappeler quelques consignes concernant la cueillette de matières résiduelles.

Afin de maintenir un environnement propre, sécuritaire et fonctionnel pour l'ensemble de la communauté, il est essentiel que les bacs de vidange soient sortis seulement la veille de la collecte et retirés le jour même. Des bacs laissés trop tôt ou trop longtemps encombrant les trottoirs, nuisent à la visibilité, attirent les animaux et compliquent le travail des équipes. En période hivernale, ces impacts s'accroissent: les bacs compliquent les opérations de déneigement, risquent d'être ensevelis ou endommagés et augmentent les risques pour les piétons. Pour ces raisons, le non-respect du règlement peut entraîner l'émission d'un constat d'infraction.

CONTRAVENTIONS

Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction est passible d'une amende minimale de 200 \$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimale de 400 \$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne morale.

En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

Avis à tous:

À l'occasion, il peut arriver que la collecte des matières résiduelles soit retardée. Dans ce cas, vous pouvez laisser vos bacs au bord du chemin jusqu'à ce que la collecte soit effectuée. Dans cette situation, aucun avis ne vous sera envoyé.



Aux membres de la FADOQ, Nous vous souhaitons un joyeux anniversaire!

JANVIER

3 Jean-Léon Bouchard
4 Jean-Yves Dufour
7 Jean-Yves Bouchard
9 Sylvie Laperrière
10 Jean-Guy Lavoie
10 Alain Dufour
16 Jacques Bouchard
18 Danielle Larouche
20 Jacques Lavoie
22 Claude Bédard
27 Danielle Dufour
28 Yves Bouchard

FÉVRIER

5 Steve Tremblay
12 Romulad Racine
13 Louise Savard



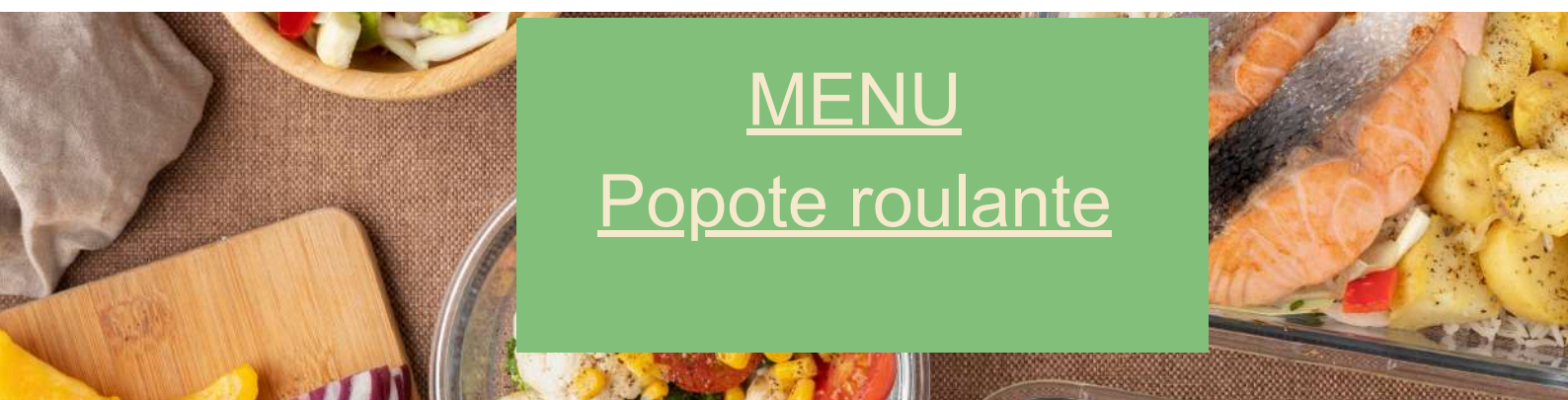
La baseball poche débutera tous les
mercredis soirs à 18h30 dès le 14 janvier au
coût de 2 \$. Rendez-vous sur place!

VIACTIVE

Tous les vendredis de
10:00 À 11:00
SALLE MUNICIPALE

De retour le
16 janvier.





MENU Popote roulante

JANVIER 2026

Mardi 20 janvier : Soupe aux légumes, filet de morue, riz aux légumes, pouding au pain.

Mardi 27 janvier : Soupe à l'oignon, hot hamburger, patates pilées et pois verts, gâteau salade de fruits.

Mardi 3 février : Soupe au poulet et nouilles, cigares au chou, patates rondes et légumes, pain aux bananes.

Mardi 10 février : Soupe au chou, sauce boeuf haché aux légumes, brocolis, choux-fleurs et haricots, pouding chômeur.

REPAS COMPLET : Soupe, plat principal, accompagnement et dessert.



Service de repas préparés
pour la communauté

Menu sujet à changement sans
préavis. Pour information :
418.632.1049

ÉVÉNEMENTS

JANVIER 2026

www.calendrier.best

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
			1 Bonne année 2026	2	3	4
5 Réouverture des bureaux Yoga	6	7	8	9	10	11
12 Yoga	13 Séance du conseil	14 Baseball poche	15	16 VIACTIVE	17	18
19 Yoga	20	21 Baseball poche	22 Atelier de décoration	23 VIACTIVE	24	25
26 Yoga	27	28 Baseball poche	29	30 VIACTIVE	31 Club Culinare	

FÉVRIER 2026

www.calendrier.best

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						1
2 Yoga	3	4 Baseball poche	5	6 VIACTIVE	7	8
9 Yoga	10 Séance du conseil	11 Atelier artistes et artisans Baseball poche	12	13 VIACTIVE	14	15
16 Yoga	17	18 Baseball poche	19	20 VIACTIVE	21	22
23 Yoga	24	25 Baseball poche	26	27 VIACTIVE	28	

Pour tous les détails des activités > [PETITERIVIERE.COM](https://www.petiteriviere.com)

ÉVÉNEMENTS

Retour en image : Fête de Noël

Un Noël rempli de sourires à Petite-Rivière-Saint-François

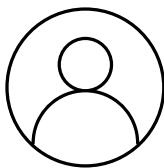
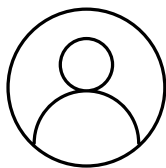
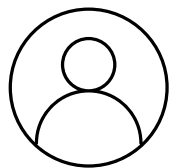
La Fête de Noël de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a une fois de plus rassemblé la communauté dans une ambiance festive et chaleureuse. C'est au chalet de la base du Massif de Charlevoix qu'une centaine d'enfants et plus d'une cinquantaine de familles se sont donné rendez-vous pour célébrer le temps des fêtes. La cabane était pleine, l'atmosphère magique et les sourires bien présents.

Petits et grands ont pu profiter de l'animation et recevoir de beaux présents, dans un décor féérique à la hauteur de l'événement. Ce fut un réel plaisir de voir autant de visages heureux et de moments partagés en famille.

Un merci tout particulier au Massif de Charlevoix et à son équipe pour leur accueil généreux, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires du 350e anniversaire de Petite-Rivière-Saint-François, dont l'appui a permis de faire de cette soirée un véritable succès.



CONSEIL MUNICIPAL



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François:

Adoption du projet de règlement 768 abrogeant le règlement 346 relatif à la gestion des matières résiduelles de la MRC qui sera applicable en janvier 2027.

Adoption du règlement no 769 modifiant le règlement no 346 relatif au calendrier de la collecte des ordures générées sur le territoire de la Municipalité.

Présentation et dépôt du projet 2 de règlement 770 modifiant le règlement 603 relatif aux marges de recul dans la zone F-16.

Avis de motion, dépôt et présentation du 1^{er} projet de règlement 771 – modifiant le règlement de zonage 603 touchant les marges en zones U .

Entérine le dépôt d'une demande d'aide financière, auprès d'emploi été Canada, pour l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2026, au volet loisir, culture et/ou travaux publics.

Accepte le mandat à donner à Eastern Alliance pour l'année 2026 et pour un montant n'excédant pas 31 000 \$, plus les taxes applicables.

Désigne Viviane Debock à titre de représentante de la municipalité au sein du comité de suivi du colloque CEMA Santé.

Désigne Jacques Bouchard, à titre de représentant de la municipalité au sein du Comité de liaison du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix.

Autorise, pour deux employés, le renouvellement de la cotisation annuelle à l'ADMQ au montant de 1 024 \$ excluant les taxes applicables et 1 259.10 \$ incluant les taxes pour les assurances.

Autorise le dépôt d'un projet dans le cadre du programme « Enraciner pour l'avenir ». Ce programme vise notamment la stabilisation des berges, côtes, pentes et talus par des solutions fondées sur la nature, dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

Autorise la participation de la municipalité à un projet collaboratif circonflexe et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets 2025-2026. Il vise à soutenir la réalisation de projets de prêt gratuit d'équipements favorisant l'activité physique pour l'ensemble de la population.

Accepte la proposition du Camp le Manoir et que les sommes accordées ne dépassent pas 68 836,98 \$, plus les taxes applicables.

Autorise la conclusion du bail intervenu entre la Municipalité et Santé Québec relativement à l'utilisation des espaces de stationnement situés au 2, rue du Couvent.

Demande qu'une aide financière soit déposée dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix.

Autorise la participation de la municipalité au projet pilote de promotion des saines habitudes de vie, tel que présenté par le Club Bon Cœur de Charlevoix, pour la période de mars à juin 2026.

Retrouvez l'intégralité de nos règlements municipaux sur le site internet de la municipalité au www.petiteriviere.com. Vous y trouverez également les comptes rendus des séances du conseil

Chronique urbanistique

À Petite-Rivière-Saint-François, on s'affiche fièrement !

Puisque des centaines d'appels d'urgence sont effectués annuellement auprès du Service de sécurité incendie, de la Sûreté du Québec ou encore au service d'urbanisme de la Municipalité dans des contextes où chaque minute peut parfois compter, la visibilité des numéros civiques demeure une nécessité sur un territoire totalisant 149,85 km².

C'est dans cet esprit que la Municipalité sollicitera la collaboration des Riverains (es), au cours des prochaines semaines, afin de s'assurer que tous les immeubles soient bien identifiés, dans le respect de la réglementation municipale. Il importe de savoir que, selon le règlement municipal # 462 sur l'affichage des numéros civiques, les numéros civiques doivent être installés de façon à être lus clairement de la rue, route ou chemin.

Pour le service de police, le Service de sécurité incendie, mais également, pour les ambulanciers, l'inspecteur du Service de l'urbanisme, l'évaluateur de la MRC ou tout service de livraison à domicile, une adresse visible et bien entretenue demeure une nécessité. La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François sollicite donc la collaboration de la population et tient à rappeler qu'un numéro manquant, trop petit, trop éloigné, mal éclairé ou masqué par des branches ou un auvent peut occasionner la perte de précieuses minutes en situation d'urgence.

Les contrevenants s'exposent à des amendes variantes entre 100,00\$ et 200,00\$ pour une première infraction et de 200,00\$ à 400,00\$ pour une récidive.

Vous pouvez obtenir GRATUITEMENT une plaque indiquant votre adresse, en contactant le service d'urbanisme de Petite-Rivière-Saint-François.

Nous vous invitons à contacter votre service d'urbanisme et, la Municipalité fera plaisir de vous fournir gratuitement une plaque indiquant votre adresse.

Au plaisir d'échanger avec vous, en 2026,

L'équipe du service de l'urbanisme



**À Petite-Rivière,
on se respecte !**

CODE DE BONNE CONDUITE

En résidence permanente ou en location touristique



RESPECTEZ VOTRE VOISINAGE ET ÉVITEZ LE BRUIT DÉMESURÉ

Tout bruit excessif est interdit en tout temps. Soyez attentif à la tranquillité des résidents et autres visiteurs en évitant les nuisances sonores.



FEUX D'ARTIFICE INTERDITS

Les feux d'artifice ou pétards sont interdits en tout temps.



FEUX EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS

Soyez raisonnable dans les quantités de bois à brûler et utilisez un pare-étincelles. Prenez la peine d'éteindre efficacement et en profondeur votre feu extérieur.



DÉCHETS : PROPRETÉ DE L'ENVIRONNEMENT

En tout respect pour la nature et votre voisinage, les déchets doivent être déposés dans la poubelle.



RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE

En voiture, ralentissez pour la sécurité des piétons et éviter de générer de la poussière sur les rues non-pavées. Stationnez dans les endroits prévus à cette fin.

MERCI
POUR VOTRE COOPÉRATION !



Apprenez-en plus et **adhérez au code**
en vous rendant au **petiteriviere.com**



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**